



Baisse des autorisations de construire en 2011

En 2011, le nombre de logements autorisés à la construction recule de 23 % par rapport à 2010. Ce recul touche davantage les logements collectifs que les logements individuels. En 2011, la communauté d'agglomération de l'espace sud de la Martinique rassemble le plus grand nombre d'autorisations de construire.

En 2011, à la Martinique, le nombre de logements autorisés à la construction est de 3200, soit une baisse de 23 % par rapport à 2010. Ainsi, après une année 2010 exceptionnelle, les autorisations de construire retrouvent le niveau particulièrement faible de 2009. L'ampleur de cette baisse est d'autant plus frappante que 2010 avait connu le nombre d'autorisations le plus élevé des dix dernières années.

Moins de logements collectifs

Le secteur des logements collectifs est davantage marqué par ce recul (-35 % du nombre d'appartements autorisés) que celui des maisons individuelles (-13 %). En 2011, 49% des logements ordinaires autorisés concernent des appartements, contre 56 % en 2010. Ce taux atteint 72% dans la communauté d'agglomération du centre de la Martinique (CACEM), 51% dans la communauté de

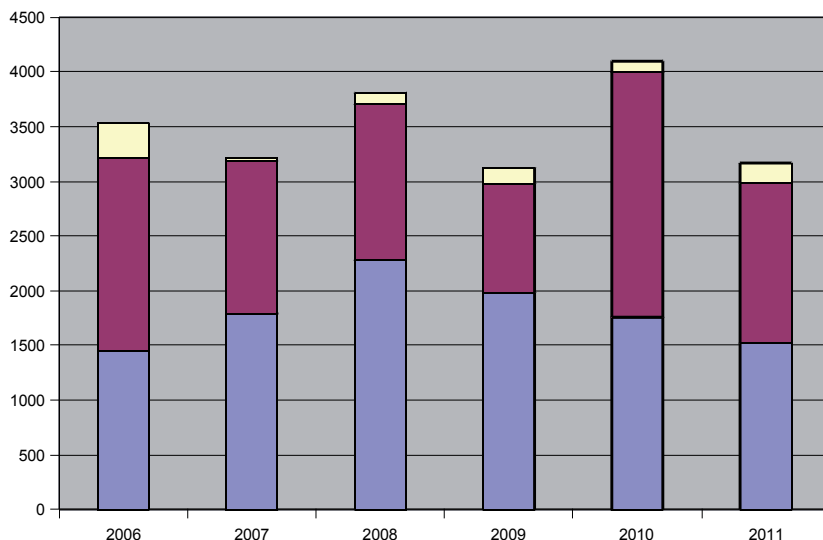
communes du Nord de la Martinique (CCNM) et 27% dans la communauté d'agglomération de l'espace sud (CAESM). Fort-de-France, première commune en nombre de logements autorisés (480 en 2011), détient le plus fort taux de logements collectifs (84 %).

Des trois communautés de communes, la CCNM est la plus touchée par le recul des autorisations de construire, avec une baisse de 31 % entre 2010 et 2011; elle est de 25 % pour la CACEM et de 12% pour la CAESM.

En 2011, la CAESM concentre 37 % des projets de construction de logements, la CACEM 32% et la CCNM 31 %. Au niveau communal, FDF et Le Lamentin regroupent un quart des autorisations de construire. La commune du Robert, 3^{ème} commune en nombre de logements autorisés, enregistre 9% des autorisations de la Martinique en 2011.

Sur une période plus longue, entre 2006 et 2011, à la Martinique, 21000 projets de construction de logements ont été délivrés, soit 3 500 logements en moyenne par an. La répartition géographique a évolué au cours de cette période. Si la CACEM attirait plus de 4 projets de construction sur 10 en 2006 et 2007, elle n'en capte plus qu'un sur trois à partir de 2008. En revanche, l'attractivité de la CCNM augmente sur la période 2008-2011 par rapport aux années précédentes.

En nombre **Logements autorisés à la Martinique**



■ Logements en résidence* ■ Logements collectifs ■ Logements individuels

Source : DEAL Martinique, SITADEL en date réelle

* Logements-foyers pour personnes âgées, résidences pour étudiants

DEAL Martinique

Pôle Connaissance

Martine NEISS - 0596 59 58 02

Juillet 2012

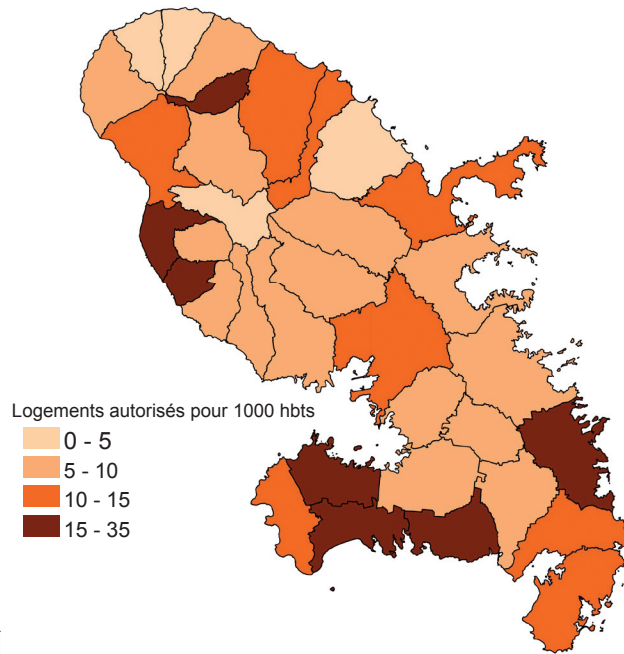
www.martinique.developpement-durable.gouv.fr



La CAESM plus dynamique

La répartition géographique des projets de construction n'est pas liée aux poids démographiques des territoires. Ainsi, Fort-de-France enregistre le plus grand nombre de projets de construction de la Martinique. Mais ce nombre est faible relativement à sa population : de 2006 à 2011, 6 logements nouveaux pour 1 000 habitants y ont été autorisés en moyenne par an, contre 9 pour l'ensemble de la Martinique. La CACEM enregistre un taux 7,5 logements pour 1000 habitants. Les nombres de permis de construire, relativement à la population, sont les plus élevés à la CAESM, en particulier dans les communes des Trois-Ilets, du Diamant et de Sainte-Luce (entre 15 et 20‰). La CCNM enregistre un taux proche de la moyenne mais avec des écarts au sein de ce territoire : 12‰ logements côté Caraïbe contre à peine 8‰ côté Atlantique.

Taux de logements autorisés à la Martinique pour 1 000 habitants en moyenne par an entre 2006 et 2011



Source : DEAL Martinique, SITADEL en date réelle

Note

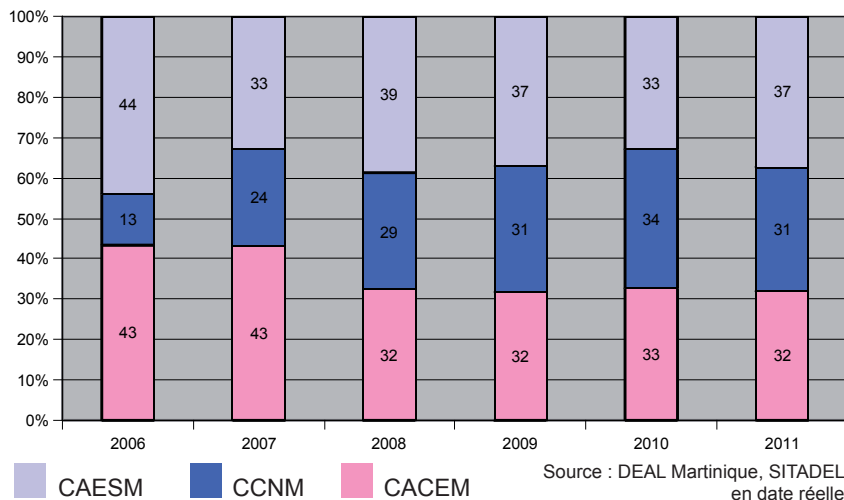
Les chiffres publiés sont issus de la base de données SITADEL de suivi de la construction neuve. Cette base permet de connaître les autorisations de construire (permis délivrés) des logements et des bâtiments non résidentiels.

L'ensemble des logements comprend les logements ordinaires (individuels et collectifs) et les logements en résidence (logements-foyers pour personnes âgées, logements en résidences pour étudiants...).

Les résultats publiés sont exprimés en date réelle, c'est-à-dire date à laquelle l'autorisation de construire a été délivrée.

Les autorisations de construire délivrées dans l'année constituent un bon indicateur de l'activité future de la construction neuve.

En % Logements autorisés à la Martinique



Nombre de logements autorisés à la Martinique pour 1 000 habitants en moyenne par an entre 2006 et 2011

